Manitoba

Rapport Annuel

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2002

Commission des finances des écoles publiques

Composé à 15% de déchets de consommation

104-07371/

Manitoba

Rapport Annuel

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2002

Commission des finances des écoles publiques

Composé à 10% de déchets de consommation

À son Honneur Peter M. Liba, C.M., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

Je présente à Votre Honneur le rapport annuel de la Commission des finances des écoles publiques pour l'exercice se terminant le 30 juin 2002.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre,

Ron Lemieux

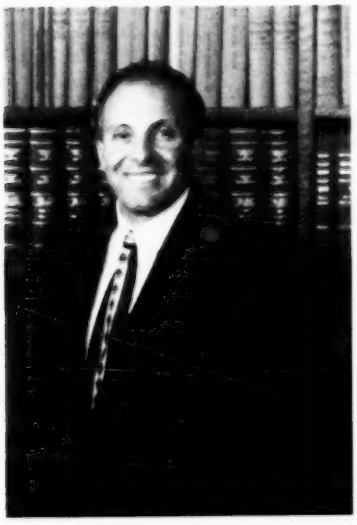

Manitoba Éducation et Formation professionnelle

Commission des finances des écoles publiques

1181, avenue Portage, bureau 506
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3G 0T3
Télécopieur : (204) 948-2001

Le 28 janvier 2002

Monsieur Ron Lemieux
Ministre de l'Éducation
et de la Jeunesse
Palais législatif, bureau 168
450, Broadway
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur,

Conformément à l'article 13 de la *Loi sur la Commission des finances des écoles publiques*, j'ai le plaisir de vous soumettre, au nom de la Commission des finances des écoles publiques, le présent document.

Le présent rapport de la Commission couvre la période de douze mois terminée le 30 juin 2002.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Ben Zaidman
Commission des finances des écoles publiques

IMPORTANTS PROJETS D'IMMOBILISATIONS
Approuvé pendant la période de juillet 2001 à juin 2002

Division scolaire/École	Projet
Frontier	
Duke of Marlborough	aggrandissement et rénovations
Seven Oaks	
West Kildonan Collegiate	aggrandissement et rénovations
Southwest Horizon	
Deloraine Collegiate	aggrandissement et rénovations

Bureau du
Vérificateur général

330, avenue Portage, bureau 500
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0C4

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'Assemblée législative du Manitoba,

Nous avons vérifié le bilan de la Commission des finances des écoles publiques, au 30 juin 2002, et l'état des recettes et des dépenses et le solde du Fonds d'aide à l'éducation de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers indiquent les coûts du programme d'éducation qui est géré par la Commission des finances des écoles publiques ainsi que le financement de ce programme par le ministère de l'Éducation et de la Jeunesse. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 30 juin 2002, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2 des états financiers.

Bureau du Vérificateur général

Bureau du Vérificateur général

Winnipeg (Manitoba)
le 9 octobre 2002

COMMISSION DES FINANCES DES ÉCOLES PUBLIQUES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers sont la responsabilité de la direction. Ils ont été dressés selon les principes comptables indiqués dans les états financiers. Ces principes ont été appliqués selon des méthodes semblables à celles de l'année précédente. De l'avis de la direction, les états financiers ont été préparés correctement avec un seuil de tolérance raisonnable. Nous nous sommes fiés au bon jugement de la direction touchant les estimations nécessaires et les autres données disponibles jusqu'au 23 octobre 2002. Les données financières présentées ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à celles des états financiers.

La direction applique des contrôles comptables internes qui fournissent un degré raisonnable de fiabilité et d'exactitude aux données financières. Ces contrôles permettent également de protéger l'actif de la Commission.

La responsabilité du vérificateur général et de son personnel consiste à exprimer une opinion indépendante et professionnelle sur la conformité des états financiers aux principes comptables indiqués. Le rapport du vérificateur précise la portée de la vérification et présente une opinion sur les états financiers.

La Commission a examiné et approuvé les états financiers et le rapport annuel avant de les publier. Après avoir approuvé le contenu du rapport annuel, elle en a autorisé la publication.

Pour la direction,

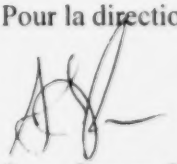

Steve Power, CMA

COMMISSION DES FINANCES DES ÉCOLES PUBLIQUES

Bilan

au 30 juin 2002

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Encaisse	2 312 $	2 643 $
Sommes en dépôt à la Province du Manitoba	180	145
Comptes débiteurs :		
Province du Manitoba	4 018	15 703
Municipalités - taxe d'aide à l'éducation	120 902	124 670
Autres	236	857
	127 648 $	**144 018 $**
PASSIF ET FONDS D'AIDE L'ÉDUCATION		
Aide à l'éducation payable aux divisions scolaires	2 789 $	4 265 $
Intérêts courus	1 114	2 554
Effets à payer sur demande au taux d'intérêt préférentiel, Province du Manitoba	121 074	135 257
Autres comptes à payer	120	102
	125 097	**142 178**
Fonds d'aide à l'éducation	**2 551**	**1 840**
	127 648 $	**144 018 $**

COMMISSION DES FINANCES DES ÉCOLES PUBLIQUES

État des recettes et des dépenses et solde du Fonds d'aide à l'éducation pour l'exercice terminé le 30 juin 2002

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Recettes :		
Programme de financement des écoles de la Province du Manitoba	600 859 $	597 901 $
Municipalités, taxe d'aide à l'éducation	203 881	206 157
Vente de propriétés d'écoles et recettes diverses	3	8
	804 743	**804 066**
Dépenses :		
Programme d'aide de fonctionnement (note 3)	735 969	730 602
Programme d'aide financière en matière d'immobilisations (note 4)	64 616	67 231
Dépenses administratives et autres (note 5)	3 447	5 929
	804 032	**803 762**
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	**711**	**304**
Fonds d'aide à l'éducation		
Solde en début d'exercice	1 840	1 536
Solde en fin d'exercice	**2 551 $**	**1 840 $**

COMMISSION DES FINANCES DES ÉCOLES PUBLIQUES

État financier des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 30 juin 2002

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) activités de fonctionnement :		
Excédant des recettes par rapport aux dépenses de l'exercice	711 $	304 $
Révisions du fonds de roulement :		
Compte débiteur de la Province du Manitoba	11,685	(893)
Compte débiteur de la taxe d'aide à l'éducation	3,768	(2,428)
Autres comptes débiteurs	621	1,530
Aide à l'éducation payable aux divisions scolaires	(1,476)	(344)
Intérêts courus	(1,440)	193
Effets à payer	(14,183)	2,574
Autres comptes à payer	18	(2)
Augmentation ou (diminution) nette à l'encaisse pour l'exercice	(296)	934
Encaisse - Début de l'exercice	2,788	1,854
Encaisse - Fin de l'exercice	**2,492 $**	**2,788 $**
Comprend les postes budgétaires suivants :		
Encaisse	2,312	2,643
Fonds en dépots à la Province du Manitoba	180	145
	2,492 $	**2,788 $**

COMMISSION DES FINANCES DES ÉCOLES PUBLIQUES

Notes afférentes aux états financiers
au 30 juin 2002

1. Nature des activités de la Commission

La Commission des finances des écoles publiques a été créée en avril 1967 en vertu de la *Loi sur la commission des écoles publiques*.

La Commission est responsable de toutes les sommes versées au Fonds d'aide à l'éducation et destinées à financer l'éducation publique au Manitoba. Dans le cadre du Programme d'aide financière en matière d'immobilisations dont elle est chargée, elle procède au calcul et au débours des subventions en capital accordées aux divisions scolaires du Manitoba. En vertu du Programme d'aide de fonctionnement, elle verse également aux divisions scolaires manitobaines des sommes spécifiées par le ministre de l'Éducation et de la Jeunesse.

Le Fonds d'aide à l'éducation est régi par la *Loi sur les écoles publiques* et ses règlements d'application.

2. Principales conventions comptables

(a) La Commission gère ses comptes conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, sauf en ce qui concerne le service de la dette qui est imputé selon la méthode de la comptabilité de caisse.

(b) La taxe d'aide à l'éducation est levée chaque année civile sur les municipalités. La Commission a affecté 40 % de la taxe perçue en 2001 à la période de juillet à décembre et 60 % de la somme perçue en 2002 à la période de janvier à juin.

(c) Pour que la préparation des états financiers soit conforme aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les responsables doivent faire des estimations et des prévisions qui influent sur les montants de l'actif et du passif sur les déclarations et divulguer les éléments d'actif et du passif éventuels à la date où les états financiers sont publiés. Les prévisions et les estimations ont également une influence sur le montant des recettes et des dépenses déclaré au cours de la période de déclaration. Les résultats réels pourraient différer des montants estimés.

(d) La valeur comptable de l'actif et du passif financiers à court terme constitue une estimation raisonnable de la juste valeur du marché, compte tenu de la courte période d'échéance de ces effets de commerce.

Notes afférentes aux états financiers
au 30 juin 2002

3. Programme d'aide de fonctionnement

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Dépenses comptabilisées	377,457 $	387,550 $
Aide pour l'occupation	77,811	76,401
Services à l'enfance en difficulté - Niveau I	44,745	44,029
Orientation et consultation	9,307	9,315
Services de bibliothèque	15,769	16,161
Perfectionnement professionnel	5,702	5,253
Transport	38,025	37,237
Élèves en pension	861	808
Services oux besoins spéciaux	57,935	53,867
Études technologiques (professionnell)	7,553	7,455
Programme de English as a Second Language	2,518	2,575
Subvention favorisant la réussite chez les élèves autochtones	5,528	5,158
Langues ancestrales	239	220
Programmes d'études françaises et enseignement en français	5,657	5,184
Programme d'accueil	330	330
Petites écoles	1,907	1,947
Matériel scolaire	8,849	9,156
Élèves à risques	12,209	11,179
Dépistage précoce	249	249
Augmentation et diminution du nombre d'inscriptions	1,399	2,657
Indemnité d'éloignement	2,852	2,340
Coordonnateur du Programme d'enseignement professionnel technique - région de la Rivière Rouge	-	55
Nouvelle école	-	135
Aide supplémentaire	41,583	34,399
Intervention précoce en matière d'alphabétisation	5,689	5,689
Technologie de l'information	7,079	7,457
Intervention précoce en matière de comportement	2,000	2,000
Initiative pour le développement du jeune enfant	559	-
Journées de fermeture d'école	(6)	-
Rajustement de l'aide aux divisions scolaires en fonction des dépenses réelles des années antérieures	47	(331)
Divers (Pipeline)	(84)	(72)
Matériel professionnel de remplacement	2,200	2,200
	735,969 $	**730,602 $**

4. Programme d'aide financière en matière d'immobilisations

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Service de la dette	59 326 $	57 383 $
Autres projets d'immobilisations	5 290	9 848
	64 616 $	**67 231 $**

Au 30 juin 2002, la dette approuvée des divisions scolaires s'élevait à 421 584 031 $ (395 910 565 $ en 2001). Toutefois, la Commission ne s'est pas engagée légalement à rembourser cette dette à longue échéance qui, par conséquent, n'est pas mentionnée dans les états financiers.

Au cours de l'exercice, les divisions scolaires ont perçu 50 055 000 $ de plus pour financer leurs projets d'immobilisations (45 952 000 $ en 2001). À cet effet, elles ont émis des débentures qui ont été acquises par le ministre des Finances.

5. Dépenses administratives et autres

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Administration de la Commission :		
Indemnités des membres de la Commission	84 $	76 $
Salaires du personnel	618	566
Services professionnels	60	114
Convention de services	169	169
Réunions et déplacements	44	50
Imprimerie, papeterie, frais postaux et fournitures de bureau	42	41
Gestion de bureau électronique	40	42
Ordinateurs, logiciels et accessoires	6	4
Téléphone et télécopieur	11	12
Loyer	36	36
Dépenses administratives totales de la Commission	1 110	1 110
Intérêt sur les effets payables à la Province du Manitoba	2 337	4 819
	3 447 $	**5 929 $**

6. Engagements

Au 30 juin 2002, la Commission avait des engagements totalisant 998 895 $ (806 898 $ en 2001). Au 30 juin 2002, la somme de 998 895 $ (806 898 $ en 2001) devait provenir du Fonds d'aide à l'éducation. À compter de l'exercice 2001-2002, les projets de rénovation structurale (qui faisaient autrefois partie du programme de subventions en espèces) ont été inclus dans le programme d'immobilisations financé au moyen de débentures.

7. Opérations entre entités apparentées

La Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés de la Couronne créés par la Province du Manitoba. Elle réalise des opérations avec ces entités dans le cadre normal de ses activités.

8. Coûts des pensions et obligations

Les employés de la Commission peuvent être membres de la Régime de retraite de la fonction publique gérée par la Province. Le passif découlant du régime de retraite des employés de la Commission est compris dans celui de la Caisse de retraite de la fonction publique. Par conséquent, il n'est fait aucune mention dans les états financiers de la participation de la Commission et de ses employés à ce régime de retraite.